



PROJET ÉDUCATIF 2022/2023

ACCUEIL DE LOISIRS DE BEINE-NAUROY

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'association Les Marmousets organise des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires. Ce sont des lieux d'accueil, de découvertes, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux.

L'association propose un accueil de qualité et sécurisé dans des locaux adaptés, avec une amplitude horaire et une flexibilité répondant à la demande des familles et respectant l'organisation nécessaire à un accueil de loisirs. Les différents accueils de loisirs proposés par l'association sont :

- **Accueil de loisirs périscolaire : le mercredi pour les enfants âgés de 3 à 11 ans (hors vacances scolaires).**
- **Accueil de loisirs extrascolaire : petites et grandes vacances (hors celle de Noël) pour les enfants âgés de 3 à 11 ans et de 12 à 15 ans pour les « Aprem'Ados ».**

Les accueils de loisirs se déroulent dans les locaux de l'école de Beine-Nauroy (51490), mis à disposition par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

L'enfant qui participe à un de ces accueils de loisirs doit être adhérent de l'association (cotisation annuelle de 10€/enfant de janvier à décembre).

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

- Son fonctionnement

Il se déroule sur les mercredis de l'année scolaire 2022/2023 : du mercredi 07 septembre 2022 au mercredi 06 juillet 2023 inclus soit 36 mercredis.

Les horaires de l'accueil sont les suivants : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Un moment d'accueil est mis en place le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30.

Un temps d'accompagnement à la scolarité est proposé afin de répondre aux besoins de chaque famille lors de l'accueil du soir.

L'association propose la mise en place d'une restauration le midi entre 12h00 et 14h00. La restauration s'effectue à la cantine de l'école de Beine-Nauroy (service de restauration API). Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine, ils devront être récupérés à 12h00 et ramenés à 14h00 dans le cadre d'une inscription à la journée.

Pour les enfants ayant une activité sportive ou culturelle dans le village de Beine-Nauroy pendant les horaires d'accueil du soir (de 17h00 à 18h30), il est proposé aux familles qu'un animateur fasse la navette avec l'enfant pour l'emmener et le récupérer de son activité.

Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée. Elles peuvent être occasionnelles ou annuelles. Nous pratiquons une grille tarifaire différente selon le lieu de résidence de la famille mais également selon son régime d'allocation (CAF, MSA...).

- Les objectifs périscolaires

L'accueil de loisirs est une structure éducative à part entière complémentaire de l'école et des parents. Il contribue à l'épanouissement des enfants et des jeunes, population dont la prise en compte est primordiale puisqu'elle représente l'avenir dans notre société de demain.

Divers objectifs éducatifs sont alors fixés :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins.
- Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne.
- Assurer à l'enfant sa sécurité physique et affective.

- Les périodes de fonctionnement

P1 – Rentrée / Toussaint : du 07 septembre au 19 octobre 2022 inclus.

P2 – Toussaint / Noël : du 09 novembre au 14 décembre 2022 inclus.

P3 – Janvier / Hiver : du 04 janvier au 08 février 2023 inclus.

P4 – Hiver / Printemps : du 01 mars au 12 avril 2023 inclus.

P5 – Printemps / Fin année scolaire : du 03 mai au 05 juillet 2023 inclus.

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- Le fonctionnement

Les accueils de loisirs se dérouleront sur les petites et grandes vacances de l'année scolaire 2022/2023 :

- **Vacances de la Toussaint : du 24 octobre au 04 novembre 2022 - soit 9 jours d'accueil (1^{er} novembre 2022 jour férié).**
- **Vacances d'Hiver : du 13 au 24 février 2023 - soit 10 jours d'accueil.**
- **Vacances de Printemps : du 17 au 28 avril 2023 - soit 10 jours d'accueil.**
- **Vacances d'Été : du 10 juillet au 04 août 2023 puis du 21 au 01 septembre 2023 - soit 30 jours d'accueil.**

Les horaires sont les suivants : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Un moment d'accueil est mis en place le matin de 8h00 à 9h00 et de 17h30 à 18h00, afin de répondre aux besoins de chaque famille.

L'association propose la mise en place d'une restauration le midi entre 12h00 et 14h00. La restauration s'effectue à la cantine de l'école de Beine-Nauroy (service de restauration API). Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine, ils devront être récupérés à 12h00 et ramenés à 14h00.

Les inscriptions se font uniquement à la semaine. Si l'enfant ne participe qu'à une seule journée, la famille devra tout de même payer une inscription à la semaine. Nous pratiquons une grille tarifaire différente selon le lieu de résidence de la famille mais également selon son régime d'allocation (CAF, MSA...).

- Les objectifs extrascolaires

L'accueil de loisirs se déroulant pendant les vacances scolaires vise à rendre les enfants responsables en favorisant : l'autonomie des jeunes, la conscience du collectif et le travail sur la prise de décision. L'équipe accompagne également l'enfant dans tous ces apprentissages.

Divers objectifs éducatifs sont alors fixés :

- **Donner accès à tous à des activités manuelles, physiques et/ou culturelles.**
- **Développer l'esprit d'équipe et la cohésion de groupe.**
- **Faire découvrir et sensibiliser les enfants au développement durable.**
- **Contribuer à développer l'imaginaire chez l'enfant.**
- **Favoriser la détente et le bien-être.**

LE DÉROULEMENT COMMUN

Pour l'organisation de nos accueils de loisirs, la Communauté Urbaine du Grand Reims ainsi que la commune de Beine-Nauroy mettent à notre disposition différents locaux et espaces :

- Pour les mercredis et les petites vacances :

Ecole de Beine-Nauroy

Le hall d'accueil
La salle de motricité
Le dortoir
La salle « bleue » (maternelle)
La cantine
La tisanerie
Les WC maternelles et élémentaires
La cour extérieure

Les infrastructures

Le terrain de foot
Le citypark
Le gymnase
Le parc
La bibliothèque...

- Pour les grandes vacances :

Le hall d'accueil de l'école
La salle de motricité
Le dortoir
La salle « bleue » (maternelle)
La salle de classe GS/CP
La tisanerie
La salle informatique élémentaire
Les WC maternelles et élémentaires
La cantine
La cour extérieure

Les infrastructures

Le terrain de foot
Le citypark
Le gymnase
Le parc
La bibliothèque...

Les groupes d'enfants sont établis par tranche d'âge (3/5 ans, 6/7 ans, 8/11 ans et 12/15 ans) afin de faciliter les échanges entre les enfants, de favoriser l'inclusion de l'individu au sein d'un groupe et de s'adapter aux capacités de chacun. Cette organisation ne restera pas figée pour autant ; elle n'est qu'une première division du grand groupe qui pourra faire l'objet de changements.

La répartition des enfants reste malléable et ajustable aux demandes, affinités, désirs, envies de chacun pour garantir, tout simplement, leur liberté. Quoiqu'il en soit, l'enfant appartient toujours à un groupe avec un/des animateur(s) référent(s). Il y aura des activités qui pourront être communes notamment lors des grands jeux.

Les animateurs en charge du groupe des 3/5 ans iront à leur rythme pour favoriser leur épanouissement et leur éveil. Les animateurs s'adapteront à leurs besoins même dans le cadre des sorties extérieures.

LES MOYENS HUMAINS

L'association « Les Marmousets » à embaucher en CDI le directeur de l'accueil de loisirs des mercredis, des petites et grandes vacances. Cette personne aura en charge des missions définies comme suit :

- Gérer les dossiers d'inscription ;
 - Organiser et animer les réunions de préparation et de bilan avec l'équipe d'animation mais également avec les bénévoles de l'association (rédaction de compte rendu et de bilans qualitatifs) ;
 - Gérer et suivre les stocks (matériel pédagogique, goûters, repas...) ;
 - Veiller au suivi administratif : mise à jour des registres, contrôle des présences (enfants, équipe d'animation, équipe de restauration et d'entretien...) ;
 - Mettre à jour les affichages réglementaires ;
 - Alimenter et gérer le site Internet et les réseaux sociaux ;
 - Former et suivre les animateurs et stagiaires BAFA ;
 - Assurer la conception du projet pédagogique (avec l'équipe d'animation) et le suivi de la mise en place du projet d'animation en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur ;
 - Elaborer les plannings d'activités ;
 - Communiquer avec les familles ;
 - Gestion administrative ;
 - Gestion des Ressources Humaines.
- Le rôle de l'animateur

Il consiste à s'organiser, écouter et persuader sans s'imposer afin d'obtenir une autorité dite légitime auprès des enfants et ainsi favoriser un climat serein et propice au développement de chacun au sein du groupe. Il est l'adulte leader qui encadre et accompagne son groupe dans ses démarches.

L'animateur est là pour répondre aux besoins des enfants dans leur singularité en favorisant l'écoute, les échanges. Il propose des activités afin de laisser les enfants s'épanouir, de s'amuser avec les différents thèmes de la semaine ou de la journée.

Beine-Nauroy, le 07 septembre 2022

Marie-Noëlle ALBERT
Présidente - Association Les Marmousets